

*Septembre 2022*



# CHÂTEAU-GARNIER, INFOS !

## Sommaire

1.	Éditorial	3
1.1	Mot du maire	3
1.2	Appel à projet SOREGIES	3
2.	Infos Mairie	4
2.1.	Horaires des services municipaux	4
2.2.	Quelques règles de bon usage et de bon voisinage	5
2.2.1	Rappel sur Les nuisances sonores	5
2.2.2	Rappel sur le brûlage des végétaux	6
2.2.3	Rappel sur l'entretien des trottoirs et des haies	7
3.	Les Finances de la commune	8
3.1.	Budget principal : Compte administratif 2021	8
3.2.	Budget primitif 2022	9
3.3.	Budgets annexes	10
3.3.1	Budget Chaufferie collective—Centrale photovoltaïque	10
3.3.2	Budget Maison Médicale	11
3.2.3	Budget Hôtel-Restaurant –Multiservices	11
3.4.	Perspectives et prospectives financières	12
3.4.1	Axes d'amélioration des recettes	13
3.4.2	Axes de maîtrise des dépenses	16
4.	Travaux	20
5.1.	Plantation Miscanthus	20
5.2	Journée citoyenne	21
5.3	Pour notre cantine, cultivons nos légumes	21
5	École	22
6.	Commémoration du 8 mai	24
7.	La foire de Château-Garnier	25
8.	La base de loisir	26
9.	Retour sur la gratifera de novembre 2021	27
10.	Tour de l'avenir	29
11.	La page anglaise : The Queen's Platinum Jubilee 2022	30
12.	Zoom sur les artisans et entreprises	31
13.	Annuaire des entreprises & artisans	32
14.	Annuaire des associations	33
15.	L'agenda deuxième semestre 2022 des événements	34

## Mot du Maire

Après un été marqué par des épisodes inédits de canicule et une sévère sécheresse, nous abordons les dures réalités d'un proche avenir marqué par la crise énergétique. Après la crise sanitaire puis économique et enfin géopolitique marquée par la guerre en Ukraine, nous allons dans les prochaines semaines, et cela pour plusieurs mois, subir les conséquences d'une crise énergétique à laquelle nous sommes

mal préparés. Nous allons devoir faire preuve de résilience et nous adapter. Vous pourrez le constater en parcourant ce bulletin, notre commune ne va pas rester inactive pour trouver des solutions aux différentes problématiques. Vous trouverez également dans ce bulletin vos rubriques et informations habituelles. Je vous souhaite une excellente lecture.

## Appel à projet SOREGIES Patrimoine



Dans le cadre de ses actions de mécénat, **SOREGIES** a développé de nombreuses opérations permettant de s'associer à la vie culturelle, sportive et aux différentes opérations de mise en lumière du patrimoine des communes adhérentes au Syndicat ENERGIES VIENNE. Afin d'élargir encore son action auprès des collectivités locales, **SOREGIES** propose une nouvelle formule dédiée aux communes pour

Dans ce contexte, la Commune a répondu à cet appel à projet en présentant celui de la rénovation de la fresque de la Salle Semailles au vent qui fait partie du patrimoine culturel du milieu du XXème siècle de notre commune. Sous l'impulsion d'un prêtre très dynamique, l'abbé Fayoux, qui œuvrait énormément pour la jeunesse locale, la salle paroissiale dite "Semailles au Vent" a été construite grâce à la participation financière (dons) mais aussi manuelle des paroissiens.



La fresque, située sur le mur extérieur de la salle représente des jeunes danseurs de différents pays qui se tiennent la main en faisant une ronde autour de la terre. Elle symbolise l'amitié entre les peuples et la fraternité. Les mains qui se rejoignent ont été reprises symboliquement dans le logo de la commune.

favoriser la mise en valeur du patrimoine local.

Basée sur le principe d'un appel à projet qui s'est déroulé de début mars à fin avril 2022, l'opération a été ouverte à toutes les communes membres du Syndicat ENERGIES VIENNE.

Notre commune a eu l'honneur de faire partie des lauréats de cet appel à projet dont les prix ont été remis le 23 juin 2022, ce prix a été assorti d'une aide financière de 2500 €.

Cette rénovation d'un coût de 8019 € TTC a été confié à l'Entreprise Fabrice ARLOT en collaboration avec M. Gaillard Bruno qui a magistralement rénové la fresque au sens strict..

## HORAIRES DES SERVICES MUNICIPAUX : RAPPEL

MAIRIE						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>Matin</i>	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	<i>Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois 9h00-11h00</i>
<i>Après midi</i>	13h30-17h00	Fermée au public (Ou sur RDV)	13h30-17h00	Fermée au public (Ou sur RDV)	Fermée au public	Fermée au public

Agence postale communale						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>Matin</i>	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	<i>Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois 9h00-11h00</i>
<i>Après midi</i>	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée

Mini-Déchetterie						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>Matin</i>	Fermée	Fermée	<b>9h00-12h</b>	Fermée	Fermée	<i>Le 1<sup>er</sup> samedi du mois 9h00-12h00</i>
<i>Après midi</i>	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée

### NOTA BENE

- La mini-déchetterie est un service ouvert aux **habitants de la commune**, merci de **respecter les horaires d'ouverture** affichés ci-dessus.
- L'accès en dehors des heures d'ouverture est formellement interdit.
- Pour rappel, le dépôt d'ordures ou autres gravats en dehors des lieux destinés à cet effet est passible d'une amende.

L'incivisme va malheureusement contribuer à la fermeture de la mini-déchetterie

## Quelques règles de bon usage et de bon voisinage

### Rappel sur Les nuisances sonores

Le Conseil national du bruit a défini des horaires journaliers pendant lesquels il est possible de faire du bruit : de 8 h 30 à 19 h du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi, et de 10 h à 12 h le dimanche. Cependant, ces règles peuvent varier en fonction des préfetures.

Il est autorisé de faire du bruit le dimanche de 10 h à 12 h. En dehors de ce créneau, privilégiez les travaux moins bruyants pour ne pas déranger vos voisins.

**En cas de trouble de voisinage, nous en appelons à la tolérance de chacun, et nous recommandons de privilégier la rencontre et le dialogue avec l'auteur des nuisances pour l'informer des désagréments.**

**A noter : Une nouvelle loi (février 2021) pour nos campagnes ! Le bruit et l'odeur des campagnes sont reconnus "patrimoine sensoriel" et désormais protégés par la loi**

La loi votée par le Parlement se veut un outil pour accompagner les élus locaux dans leurs démarches de médiation et pour désamorcer en amont les contentieux. Les auteurs de la proposition de loi en attendent un effet dissuasif en matière de plaintes pour nuisances. Il existe désormais un "patrimoine sensoriel" protégé tels que bruit des cloches, chant des cigales, des grenouilles.... Les services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel sont chargés d'étudier et de qualifier l'identité culturelle des territoires, par la réalisation d'inventaires contribuant à la connaissance des patrimoines .

**Bricolage - Jardinage**

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

**Leur utilisation est autorisée\* :**

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

\* Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 (sauf dispositions locales plus restrictives).

**Un bruit vous gêne ?**

**Quelle que soit son origine**

**Voisinage :**

- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

**Chantiers de travaux publics ou privés**

**Activités** (sauf installations classées) (une mesure sonométrique est alors nécessaire)<sup>(1)</sup>

- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

(1) Réalisée à la demande du Maire par la DDASS ou le SCHS

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable

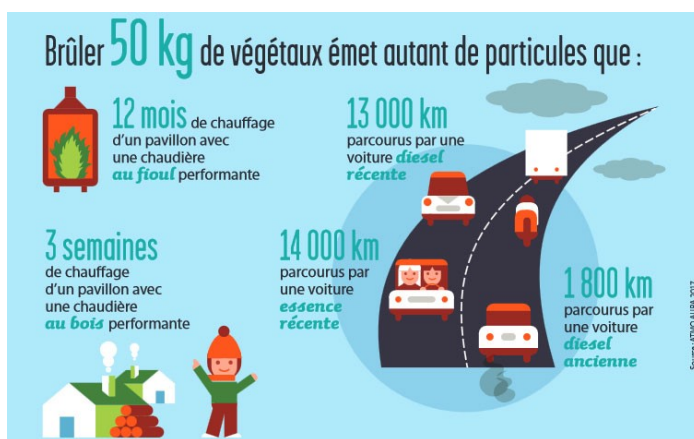
Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 450€).

# Quelques règles de bon usage et de bon voisinage

## Rappel sur le brûlage des végétaux

### LE BRULAGE DES VEGETAUX : Pourquoi c'est interdit ?

Tout d'abord, lorsque l'on fait brûler des végétaux ou pire encore des emballages, des plastiques..., le feu émet des particules fines et autres composés cancérigènes nocifs pour notre santé et pour l'environnement.; Il faut garder en mémoire le tableau suivant :



**Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !**

**Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !**



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

**Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :**

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



#### DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

#### SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



#### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

#### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

**Astuce :** la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

#### LA DÉCHETTERIE



Les déchets verts sont valorisés en déchetterie.

## Quelques règles de bon usage et de bon voisinage

### Rappel sur l'entretien des trottoirs et des haies

#### Quelles obligations en matière d'entretien ?

Il est défini par l'arrêté municipal

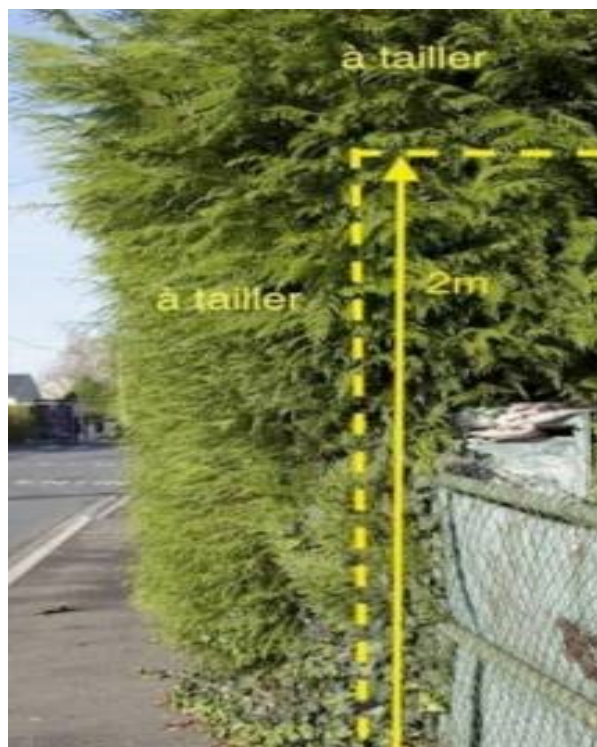
Le périmètre des actions à mener pour l'entretien des trottoirs peut varier. Il est souvent défini par un arrêté municipal. Il s'agit généralement des missions suivantes :

- le nettoyage, notamment après des pluies si de la boue ou des saletés se sont amassées ;
- le désherbage des petits plants ayant tendance à pousser en bas des façades ou entre les interstices du trottoir ;
- le balayage et le ramassage des feuilles, des brindilles et des saletés ;
- le déneigement, seule la voirie étant déneigée par les agents communaux ;
- le retrait du verglas qui peut passer par des actions de prévention comme le salage, sablage ou mise en place de sciure ;
- si le trottoir est cassé et risque d'engendrer des accidents c'est logiquement à la commune d'effectuer les réparations sauf si le trottoir a été construit par le riverain avec l'autorisation de la commune . Signaler rapidement le problème pour éviter tout incident.

**L'entretien des haies par les riverains doit être réalisé de façon à maintenir le passage des piétons sur les trottoirs ou encore de faciliter les opérations de déneigement en hiver.**

L'[article L2212-2-2](#) du Code général des collectivités territoriales, prévoit que pour mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'espace public, **chaque propriétaire doit procéder à l'entretien de ses haies et plantations.**

La coopération de chacun est nécessaire pour la sécurité de tous. En cas d'inaction des riverains, la commune sera en droit d'effectuer les travaux d'élagage **aux frais des riverains**, afin de garantir ou de restaurer la sécurité des circulations.



**La taille des haies s'inscrit dans une démarche de sécurité et de confort pour les usagers.**

# Budget principal : Compte administratif 2021

## Section de fonctionnement

### BILAN COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET GENERAL

#### BILAN INVESTISSEMENT 2021

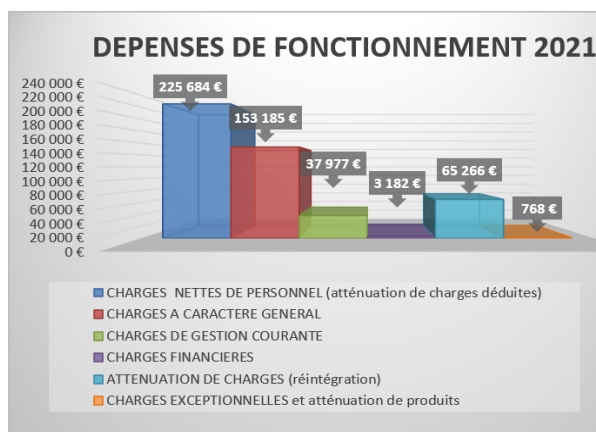
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	BESOIN DE FINANCEMENT
		Report N-1	Total cumulé		
Dépenses	524 282.37	0.00	524 282.37	8 600.71	
Recettes	209 262.17	118376.02	327 638.19	158038.58	
<b>Solde</b>	<b>-315 020.20</b>	<b>118 376.02</b>	<b>-196 644.18</b>	<b>149 437.87</b>	<b>-47 206.31</b>

#### BILAN EXPLOITATION 2021

	Total des réalisations	Solde d'exécution	
		Report N-1	Total cumulé
Dépenses	487 990.62		487 990.62
Recettes	534 194.73	212 685.41	746 880.14
<b>Solde</b>	<b>46 204.11</b>		<b>258 889.52</b>

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2021

<b>Rappel excédent exploitation</b>	<b>258 889.52</b>
<b>Affectation en réserves au cpte 1068</b>	<b>47 206.31</b>
<b>Excédent exploitation à reporter</b>	<b>211 683.21</b>
<b>Déficit investissement à reporter</b>	<b>-196 644.18</b>



En 2021, les charges totales de fonctionnement (d'exploitation) se sont élevées à 487991€ (455647 € en 2020, 468556 € en 2019 et 488989 € en 2018), soit 782€ par habitant (moyenne strate 2020: 634 €) dont 3659 € d'intérêts des emprunts et sont donc, malgré le contexte, en diminution de 4.2 %.

Les charges nettes de personnel, déductions faites des remboursements de salaires et atténuations de charges, représentent 50 % des dé-

penses totales, soit 369 € par habitant en augmentation de 12.5 %. Ce chiffre élevé s'explique par l'absence de prise en charge du salaire d'un agent en 1/2 traitement pour longue maladie ainsi que la maladie ordinaire d'un agent qui a dû être remplacé pendant 3 mois et enfin le versement à l'agent, qui a démissionné en juillet pour raison personnelle, d'une ARE d'environ **1000 €** (Aide au Retour à l'Emploi).

Le montant des recettes de fonctionnement, atténuation de charges et remboursement des emplois aidés compris, s'élève à 534195€ € (510190 en 2020, 552340 € en 2019 et 561779 € en 2018) en hausse de 4.71 %), soit 856 € par habitant (moyenne strate 2020: 769 €).

Le solde d'exécution 2020 s'élève donc à 42204 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2020 (212685 €), soit un solde d'exécution net de 258889€ qui est reporté en excédent pour le budget 2022.



## Budget principal : Compte administratif 2021 suite...

### Section d'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement, marquées par la construction de la Maison des Services de Proximité, se sont élevées à **524283€** dont 34428 € pour le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **209263 €** dont 95725€ de subventions et 16002 € de FCTVA (Fonds de Compensation de TVA).

Le solde d'exécution de la section d'investisse-

ment pour 2021 est déficitaire de 315020 € et compte tenu des reports 2020(118376 €) le solde d'exécution montre un déficit de **196644 €**

Compte-tenu des restes à réaliser sur 2022 (8601€ en dépenses et 158038€ en recettes) le déficit comptable de la section Investissement s'élève à **47206 €**. Ce déficit sera comblé par une affectation d'un même montant du compte de résultat au compte 1068

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS TERMINES EN 2021	MONTANT REALISE HT	RECETTES ACQUISES	RESTE A CHARGE
MAISON DES SERVICES DE PROXIMITE AVEC FRAIS ANNEXES	369 187 €	289 721 €	79 466 €
PARKING RUE ALFRED BOUCHARD	24 480 €	12 118 €	12 362 €
MAISON DES ASSOCIATIONS : Toiture	20 918 €	16 359 €	4 559 €
JEUX PLAN d'EAU	2 180 €	2 180 €	0 €
ACHAT MATERIEL (Plan Informatique école:7250€, mobilier ...)	8 751 €	4 220 €	4 531 €
MISE EN SECURITE DU BOURG	6 802 €	3 382 €	3 420 €
<b>TOTAL</b>	<b>432 317 €</b>	<b>327 980 €</b>	<b>104 337 €</b>

## Budget principal : Budget Primitif 2022

Pour 2021, le budget primitif est équilibré **722106 €** en fonctionnement et **662590 €** en investissement. La Maison des Associations constitue le principal investissement (voir ci-dessous). Toutefois les travaux ne se réaliseront que courant 2023.

**Malgré la conjoncture financière, les taux d'imposition n'ont pas augmentés .**

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2022	MONTANT	SUBVENTIONS OU AIDES ATTENDUES	REMARQUES
MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE COWORKING	422 400 €	281 600 €	+ 80000 € environ de FCTVA
PARKING MAC	18 000 €		
TONDEUSE	40 000 €	23 600 €	livrée en 2023
RAYONNAGE BIBLIOTHEQUE	4 500 €	0 €	
MOBILIER POUR LOGEMENTS - FOURNEAU CANTINE	15 000 €	0 €	
TIVOLY	3 000 €	1 000 €	Participation Comité des Fêtes
APPEL A PROJET AMENAGEMENT CENTRE BOURG	20 000 €		
ETUDE AMENAGEMENT LOGEMENTS SOCIAUX rue du Moulin	20 000 €		
DEFENSE INCENDIE	30 000 €		
ÉTUDES GOLF	2 000 €		2000€ de récupération de FCTVA
<b>TOTAL</b>	<b>574 900 €</b>	<b>306 200 €</b>	

## Budgets annexes

### Budget chaufferie collective -centrale photovoltaïque

BILAN INVESTISSEMENT					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
		report N-1	total cumule		
Dépenses	24 927,24 €	2 526,47 €	27 453,71 €		
Recettes	24 215,78 €		24 215,78 €		
solde	-711,46 €		-3 237,93 €		-3 237,93 €

BILAN EXPLOITATION			
	Total réalisé	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	57 721,93 €		57 721,93 €
Recettes	80 315,84 €	62 118,09 €	142 433,93 €
Solde	22 593,91 €		84 712,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent fonctionnement	84 712,00 €
Affectation en réserves au cpte 1068	3 237,93 €
<b>EXCEDENT A REPORTER</b>	<b>81 474,07 €</b>

Le compte admi-

nistratif 2021 montre un excédent de fonctionnement qui s'est élevé à 22593.91 €. Comptenu des reports des excédents cumulés antérieurs (62118.09€), l'excédent cumulé 2020 est de 84712 € grâce notamment aux recettes du photovoltaïque. Cet excédent permet de voir l'avenir plus sereinement et de pouvoir pratiquer les investissements nécessaires pour prolonger le vie de notre chaudière qui aura 20 ans en septembre 2023.

La section investissement présente un déficit d'exécution de 3237.93 €

Le budget 2022 est équilibré à 157767€ en

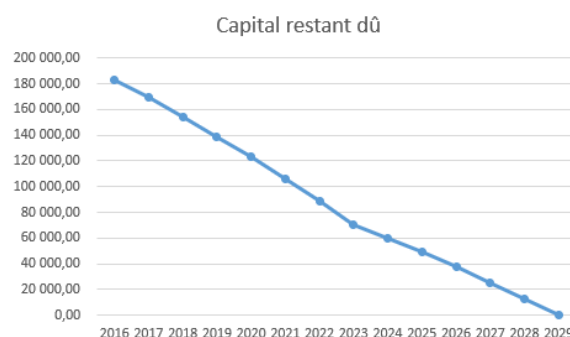
fonctionnement et 50927 € en investissement et prévoit de nombreux travaux de maintenance et d'investissement.

Un point important est à noter : En 2023, l'emprunt lié à la construction de la chaufferie sera terminé et il ne restera plus que ceux liés à la centrale photovoltaïque dont les dernières échéances seront prélevées en 2029

Tout ceci va faciliter les prochains investissements nécessaires à la pérennisation de notre installation .

#### Principaux travaux d'investissement prévus en 2022 :

Libellé	Fournisseur	Montant HT
Réfection de la porte de la chaudière	Hervé Thermique	7086,7
Remplacement des servomoteurs	Hervé Thermique	1735
Fourniture briques pour foyer	CBC	6572
Pose briques pour foyer	CBC	1264
Remplacement interface Telco	Hervé Thermique	739,5
Vis pour extracteur AG FA 2205-0706	CBC	2616
<b>TOTAL</b>		<b>20013,2</b>



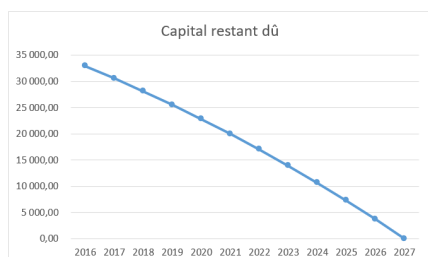
## Budgets annexes

### Budget Maison Médicale

BILAN INVESTISSEMENT 2021					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	à Résultat
		Report N-1	Total cumule		
Dépenses	2 833,50 €	2 707,26 €	5 540,76 €	0,00 €	5 540,76 €
Recettes	2 707,26 €	0,00 €	2 707,26 €	0,00 €	2 707,26 €
Solde	-126,24 €		-2 833,50 €	0,00 €	-2 833,50 €

BILAN EXPLOITATION 2021			
	Total réalisées	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	1 973,99		1 973,99
Recettes	7 953,20	11 449,40	19 402,60
Solde	5 979,21		17 428,61

AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
Excédent fonctionnement	17 428,61 €
Affectation en réserves au cpte 1068	2 833,50 €
Excédent à reporter	14 595,11 €



Au 1er janvier 2022 le capital restant dû était de 22835 €. L'emprunt souscrit pour la réalisation de la Maison Médicale sera soldé en 2027.

En 2021, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme de 1974 € et les recettes à 7953 € soit un excédent d'exécution de 5979€. Compte tenu des reports des années précédentes (11449 €), l'excédent global s'élève à 17428 €.

Les dépenses d'investissements s'élèvent quant à elles à 2833 € pour des recettes se montant à 2707 €, soit un léger déficit de 126 €.

Compte-tenu des déficits des années précédentes, le déficit cumulé s'élève à 2833€ et sera comblé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement d'un même montant.

### Budget Hôtel-Restaurant - Multiservices

BILAN INVESTISSEMENT 2021					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	à Résultat
		2021	Report N-1		
Dépenses	6 095,62 €	0,00 €	6 095,62 €	7 713,66 €	
Recettes	7 494,50 €	14 423,81 €	21 918,31 €	0,00 €	
Solde	1 398,88 €		15 822,69 €	-7 713,66 €	8 109,03 €

BILAN EXPLOITATION 2021			
	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	9 053,80 €	4 440,61 €	13 494,41 €
Recettes	12 678,58 €	0,00 €	12 678,58 €
Solde	3 624,78 €		-815,83 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2021		
Rappel déficit exploitation		-815,83
Affectation en réserves au cpte 1068		0
Déficit à reporter		815,83 €

Depuis sa création, ce budget a connu beaucoup de vicissitudes liées à la succession de mise en liquidation ou d'arrêts brutaux de l'exploitation de l'Hôtel Restaurant avec à chaque fois des pertes de recettes importantes. Toutefois, depuis la reprise de l'établissement par M. et Mme Lefrançois, l'avenir devient, enfin, plus serein.

En 2021, la section de fonctionnement a renoué avec l'excédent tout en sachant qu'il existe des risques d'impayés du gérant précédant que nous devons provisionner en 2022. Avec des recettes se montant à 12678€ et des dépenses à 9054 €, l'excédent de fonctionnement s'élève à 3624€ mais ne suffit pas à combler le déficit des années précédentes et le déficit cumulé est de 815€.

Les recettes d'investissement sont de 7494 € et les dépenses de 7495€. Compte-tenu des excédents reportés (14423 €) et des restes à réaliser (Mise aux normes électriques : 7713 €) l'excédent d'investissement reporté en 2022 est de 8109 € ce qui est faible et laisse peu de marge de manœuvres

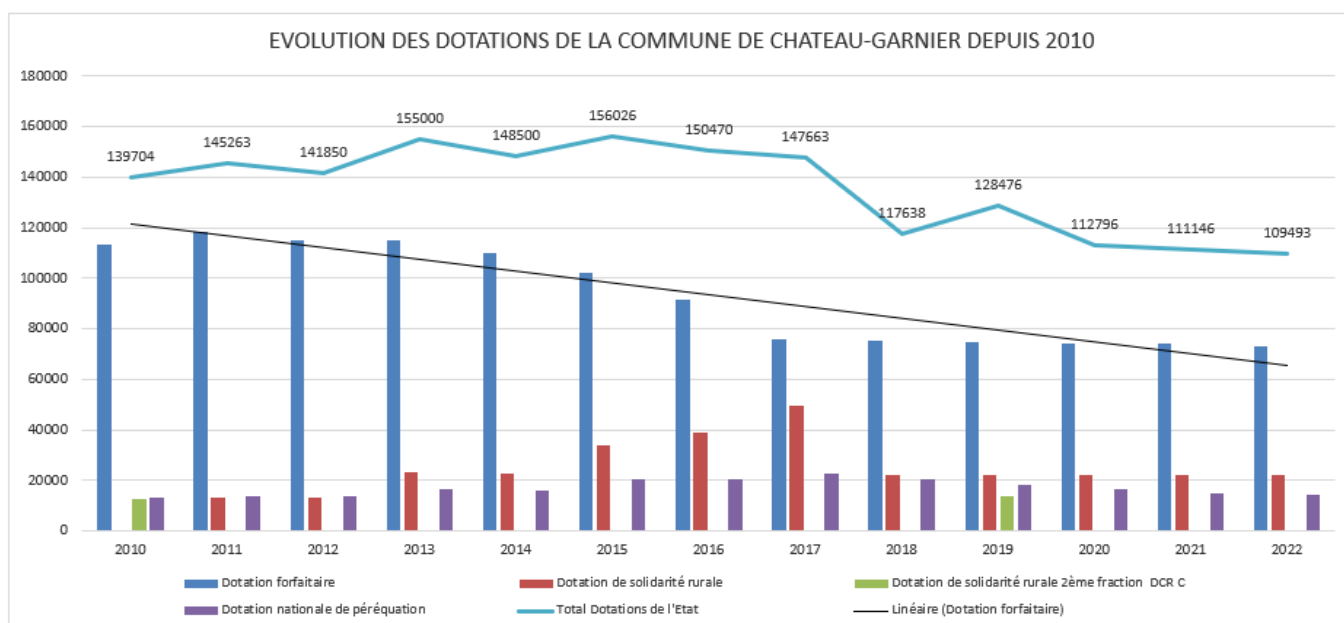
Toutefois, pour assurer la pérennité de l'Hôtel-Restaurant, il va falloir que la commune fasse les investissements nécessaires au niveau de l'entretien du bâtiment. Jusqu'à maintenant la situation financière de ce budget annexe ne le permettait pas. Nous allons tout mettre en œuvre pour pallier à cet état de fait dans les prochaines années.

## Perspectives et prospectives financières

Les crises sanitaires puis économiques, géopolitiques et enfin énergétiques s'enchainent depuis 2019 et associés avec le changement climatique nous mettent brutalement au pied du mur et en face des réalités que nous nous masquions depuis de nombreuses années. Les prix augmentent, l'énergie va devenir hors de prix et il va falloir relever de nombreux challenges. Pour beaucoup, la transition énergétique était un nébuleux concept mais les faits nous rappellent brutalement à l'ordre avec d'importantes conséquences financières pour nos communes qui vont devoir s'adapter, et vite !.

Dès cette fin d'année l'augmentation des coûts énergétiques et des salaires va impacter sévèrement nos budgets, et cela sera encore plus sensibles en 2023.

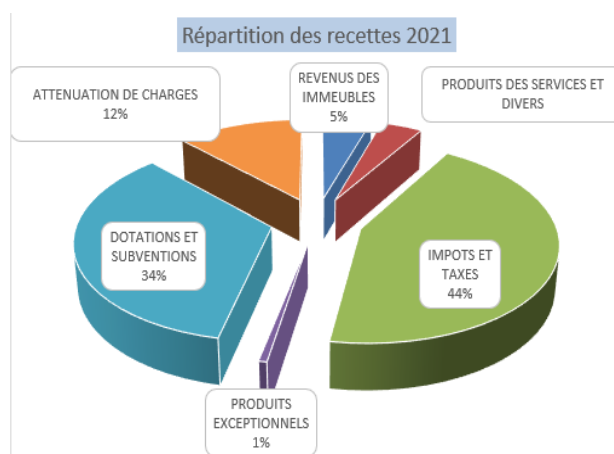
Tout ceci arrive dans un contexte de diminution des dotations dans nos petites communes rurales et Château-Garnier ne fait pas exception à la règle comme le montre le tableau ci-dessous.



Depuis 2017, austérité oblige, nos dotations ont diminués d'environ 40000 € et à ce rythme, si rien ne change, nous ne pourrons plus investir.

Et pourtant, compte tenu de la nécessité absolue de répondre aux impératifs de la transition énergétique, des investissements obligatoires vont s'imposer. Alors, quelles sont les solutions ?

Pour dégager des marges d'investissements, il va être nécessaire d'augmenter nos recettes de fonctionnement et diminuer nos dépenses tout en assurant un service de qualité à nos administrés notamment au niveau de l'école.



### Perspectives et prospectives financières suite...

Comme le montre le graphique précédent de la répartition des recettes, les 2 plus grosses sources de revenus sont les Impôts et Taxes (44%), les Dotations et Subventions (34%) suivis par les Atténuations de charges (12%) et les Revenus des Immeubles (5%) .

En ce qui concerne les **Dotations et Subventions**, nous dépendons principalement, comme vu précédemment, du bon vouloir de l'Etat dont les objectifs de contrôle du déficit budgétaire ne vont pas dans le sens de l'augmentation des moyens des collectivités, bien au contraire. Les marges de manœuvres sont donc faibles.

En ce qui concerne les **Impôts et Taxes**, suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'augmentation du taux des impôts fonciers du bâti et du non-bâti constitue le principal levier, sinon le seul, pour obtenir les recettes supplémentaires pour équilibrer le budget. Comme vous avez pu le constater dans la presse, c'est la solution choisie, d'une manière plus ou moins subtile, par la majorité des collectivités en France.

Dans la partie Impôts et taxes , les recettes fiscales peuvent être également augmentées lors d'installations sur la Commune d'activités génératrices d'IFER comme dans le cas des énergies renouvelables (Parcs éoliens, parcs photovoltaïques)

Enfin, en ce qui concerne les **revenus des immeubles**, les loyers étant encadrés, il convient d'augmenter le parc locatif.

### Qu'en est-il pour notre commune ?

#### Axes d'amélioration des recettes .

- **Impôts et taxes**

- ⇒ En ce qui concerne la taxe foncière, notre taux d'imposition sur les propriétés bâties et non bâties est respectivement de 12.49 % et 25.55 % contre en moyenne pour une commune de notre strate 15.44 % et 43.64 %. Les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont de **88€** par habitant contre **156 €** pour une commune de même strate. Notre commune n'a augmenté ces taxes qu'une seule fois depuis vingt ans et d'une manière raisonnable. Augmenter les taux ne doit donc pas être un sujet tabou mais cette mesure ne sera appliquée qu'en dernière extrémité.
- ⇒ Pour les autres taxes et notamment la part d'IFER sur les parcs éoliens, nous pouvons espérer outre celle, que nous avons déjà pour le parc éolien des Quatre Vents (**24500 €**), toucher 20000 € environ pour le Parc des Brandes Communales. (Ce sera approximativement le même montant pour l'extension du Parc éolien de la Croisée de Chabanne s'il se réalise).

### Perspectives et prospectives financières suite...

- **Revenus des immeubles**

- ⇒ **Parc immobilier**

La commune possède un important parc immobilier locatif qu'il convient d'optimiser et d'entretenir en les remettant aux normes énergétiques.

Cette année, nous mettons en location après rénovation un logement et un bureau.

En 2023-2024, 4 logements allant du studio au T4 devraient être mis en service (T4 de la Maison des Associations et de Coworking, T2 dans les locaux de l'Ancienne Mairie, 2 à 3 studios dans les locaux de l'Ancienne Maison des Associations ).

En 2024-2025, 3 logements T2 ou T3 devraient voir le jour dans les bâtiments de la rue du Moulin.

Ces rénovations ne seront bien entendu rendu possibles que grâce aux subventions liées à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) comme la DSIL et la DETR mais aussi les subventions du département dans le cadre de l'Appel à projet de réhabilitation du centre bourg (Activ 4) mais aussi la Communauté de Communes et le Syndicat Energies Vienne.

Grâce à ces investissements, et tout en luttant contre la précarité énergétique et en contribuant à la transition écologique, nous obtiendrons des revenus immobiliers récurrents.

- ⇒ **Terres communales**

La commune est propriétaire d'environ 120 ha de terres dites des Brandes Communales.

De faibles valeurs agronomiques, une partie de ces terres sont louées à des agriculteurs de la Commune. Depuis 20 ans, nous cherchons à valoriser ce patrimoine notamment par l'implantation de projets d'énergies renouvelables ou de projets touristiques (Plan d'Eau, Golf des Brandes). Plusieurs projets intéressants ont dû être abandonnés pour des raisons diverses mais 2 projets liés aux énergies renouvelables devraient enfin aboutir à court terme et 2 autres sont à l'étude.



Parc photovoltaïque réalisé par Sergies à Méssemé près de Loudun

Projets énergies renouvelables des Terres Communales suite.....

### 1. **Projet éolien du Parc des Brandes Communales**

Si le projet aboutit, outre les retombées fiscales vues précédemment, le fait que la commune soit propriétaire des terrains génère des revenus récurrents qui à terme pourraient s'élever à 53000 € avec un minimum, pendant quelques années, de 30000 € .

### 2. **Projet Photovoltaïque des Brandes communales .**

Nous travaillons avec SERGIES depuis le début de l'année à la réalisation d'un parc photovoltaïque de 11.2 ha sur les terres communales situées au-dessus du 2ème étang utilisé par le Golf des Brandes. Une Promesse de Bail Emphytéotique va être signée fin septembre.

Outre le versement de 20000€ à la signature, de 30000€ au plus tard le 01/05/25 et de 50000 € à la mise en service de l'installation, Sergies versera 3000 € par an pendant la durée des études et de la construction (6 ans au maximum) puis dès la mise en service **79100 € par an** pour la mise à disposition des terres.

### 3. **Projet d'un parc photovoltaïque d'autoconsommation collective .**

La Commune a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'un parc d'autoconsommation collective.

L'autoconsommation collective "*est un nouveau modèle de partage local d'électricité pour les particuliers, professionnels et collectivités, rendu possible par la **loi de transition énergétique pour la croissance verte**. Ce modèle permet de rapprocher les producteurs d'électricité renouvelable (principalement photovoltaïque) des consommateurs selon un système de vente en circuit court. Le principal intérêt est de bénéficier de prix d'électricité plus stables et moins dépendants des prix de marché très volatils. A terme chaque consommateur serait amené à payer une part d'électricité autoconsommée et une part d'électricité consommée classiquement à partir du réseau de distribution (prix de marché) avec les taxes usuelles qui s'y appliquent*".

Toutefois, dans le cadre de l'appel à projet, la zone d'autoconsommation doit se situer dans un périmètre de **2 km de diamètre** ce qui ne permettra pas de concerner la totalité de la population. Cependant, la commune a la chance de posséder près de la déchetterie un terrain qui correspond aux exigences de l'AMI et pouvant intégrer un maximum de consommateurs Castelnarriérois.

Ces centrales d'autoconsommations collectives sont limitées à 250 Mwc ce qui correspond à une surface de panneaux photovoltaïques de 4000 m<sup>2</sup> environ.

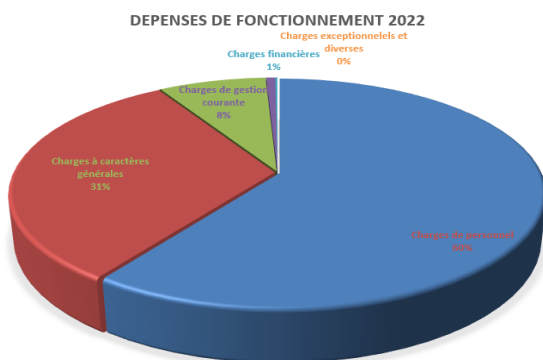
En conséquence le conseil municipal a décidé de répondre à cet AMI même si la concurrence va être rude : en effet seulement 5 projets vont être retenus au niveau du département.

Projets énergies renouvelables des Terres Communales suite.....

## 4. **Projet VALECO d'un parc Agri-photovoltaïque .**

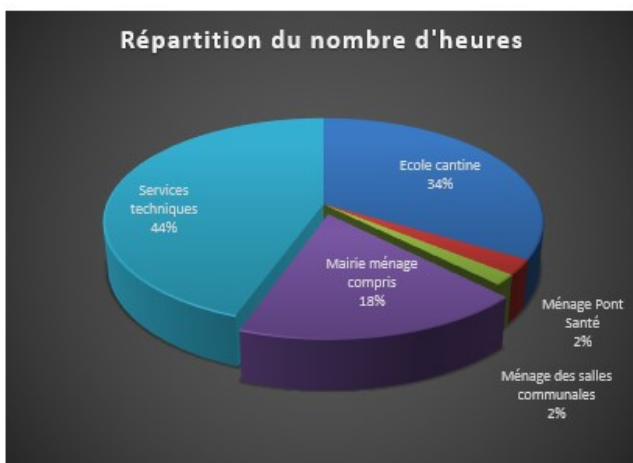
La société VALECO intervient dans différents projets d'énergies renouvelables dans notre région notamment l'éolien. Elle étudie actuellement le projet d'un réseau de parcs agri photovoltaïques répartis sur le territoire de plusieurs communes (La Chapelle Bâton, Payroux, St Secondin..) dont la nôtre. Ce projet permettrait de valoriser des terres à faible valeur agricole tout en soutenant l'élevage et en permettant à des éleveurs d'avoir des compléments de revenus. Lors de sa séance du 30/09/22, le conseil municipal s'est montré intéressé par le projet et a chargé le maire de poursuivre les discussions avec Valeco pour évaluer la faisabilité du projet

## Axe de maitrise des dépenses



Le diagramme ci-contre montre que les 2 principaux postes de dépenses sont constitués par les charges de personnel (60%) et les charges à caractères générales (31 %).

### • Maitrise des dépenses de personnel



Depuis plusieurs années, comme il a déjà été indiqué, nous sommes impactés par le paiement d'un demi-traitement (13500€) à un agent en arrêt longue durée qui tarde à être mis en retraite pour invalidité. Les démarches administratives, comme toujours dans la fonction publique, s'éternisent et nous n'avons pas espoir de régulariser la situation avant la fin de l'année. A cela s'ajoute le versement d'une ARE (Aide au Retour à l'Emploi : 12657€ en 2021)) à un agent ayant démissionné pour raison familiale en juillet 2020. Les versements ont enfin cessé en mars 2022. En 2023, nous devrions économiser près de **26000€** par rapport à 2021 avec l'arrêt de ces versements improductifs.

tifs .

Toutefois ces économies seront en très grosse partie consommées par la diminution drastique des aides aux emplois d'insertion (passage de 80 % d'aide à 25 %). Ces aides se sont élevées à 24000 € en 2021.

Le personnel actuel est absolument nécessaire pour réaliser les différentes missions que nous leur confions et la polyvalence de nos employés nous permet de faire de nombreuses économies dans divers domaines tout en effectuant de belles réalisations. Il est illusoire d'obtenir un gain de compétitivité dans ce domaine malgré les apparences. En effet si notre ratio de frais de personnel est supérieur à celui des communes de même strate, il est le fait de la chance de notre commune d'avoir pu, jusqu'à aujourd'hui, conserver une école à 3 niveaux. L'école est le poumon de notre commune et, même si cela à un coût comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessus, nous ferons toujours le maximum pour la maintenir et ce ne sera pas sur ce poste qu'il va falloir rechercher des économies .



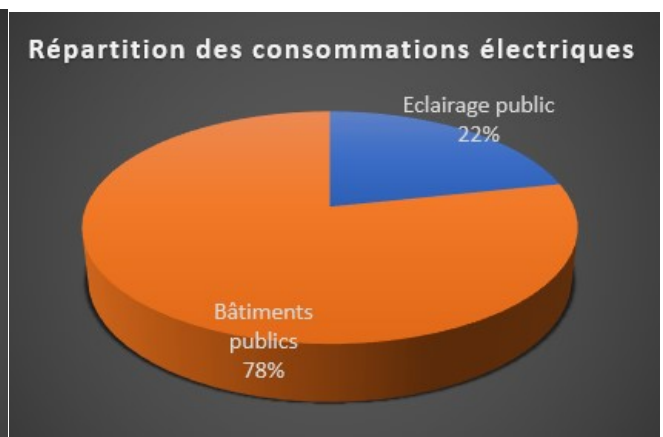
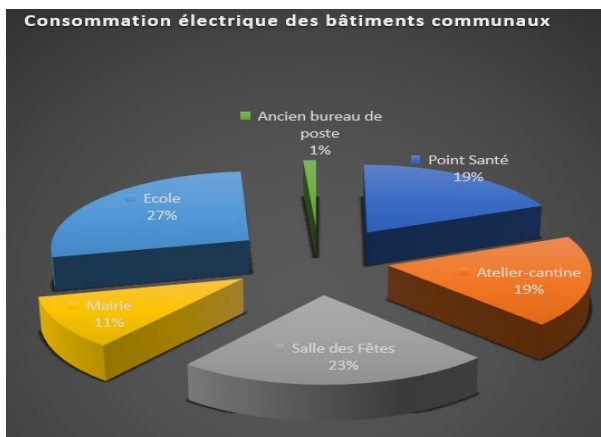
## • Maitrise des charges à caractère général

La principale charge à caractère générale est celle relative à l'énergie (électricité, réseau de chaleur) avec un coût de 38000€, auquel il convient de rajouter le poste carburant à hauteur de 6000€. Ces 2 postes représentent 28% des charges à caractère général, et, compte tenu de l'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie, il va falloir faire d'importants efforts pour diminuer notre consommation. Par chance, grâce à notre chaufferie collective nous maîtrisons (sous réserve de pannes sévères impliquant l'utilisation de notre chaudière de secours au fuel) nos coûts de chauffage.

**Il n'en est évidemment pas de même pour notre consommation électrique.**

⇒ **Bâtiments publics**

Les bâtiments publics sont à l'origine de 78 % de notre consommation électrique contre



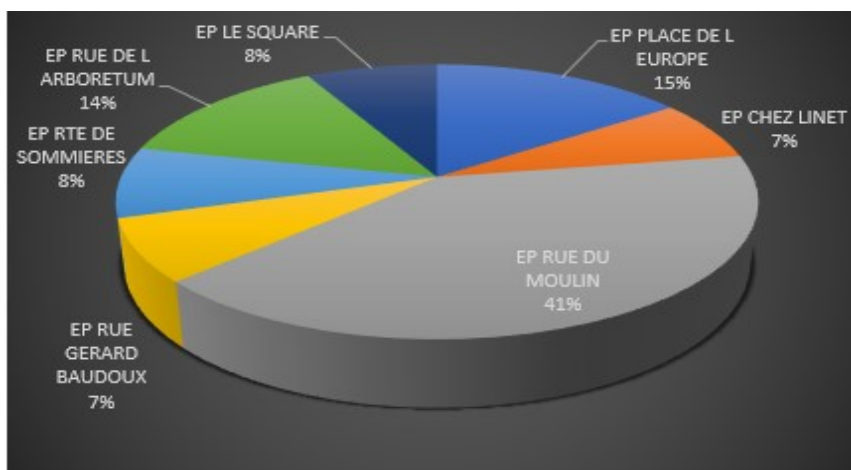
22% pour l'éclairage public

L'école et la Cantine + ateliers municipaux représentent 46% de la consommation totale des bâtiments publics. Il va falloir mettre en place des mesures de bon sens pour baisser ces consommations et faire la chasse au "Gaspi" tout en remplaçant les éclairages classiques par des LED.

Avec près du quart de la consommation électrique et compte-tenu de son faible taux d'occupation, la Salle des Fêtes pose un véritable problème pour cet hiver et cela malgré les travaux d'isolation effectués en 2014, avec éclairage LED et pompe à chaleur.

L'installation actuelle nous impose un fonctionnement en continu à un minimum de 18°C : **la salle des fêtes consomme même quand elle n'est pas utilisée !!!**

Nous allons être dans l'obligation de limiter son utilisation cet hiver en transférant le maximum de ses utilisations dans la salle Semailles au vent tout en affinant la gestion du chauffage lors des manifestations incontournables



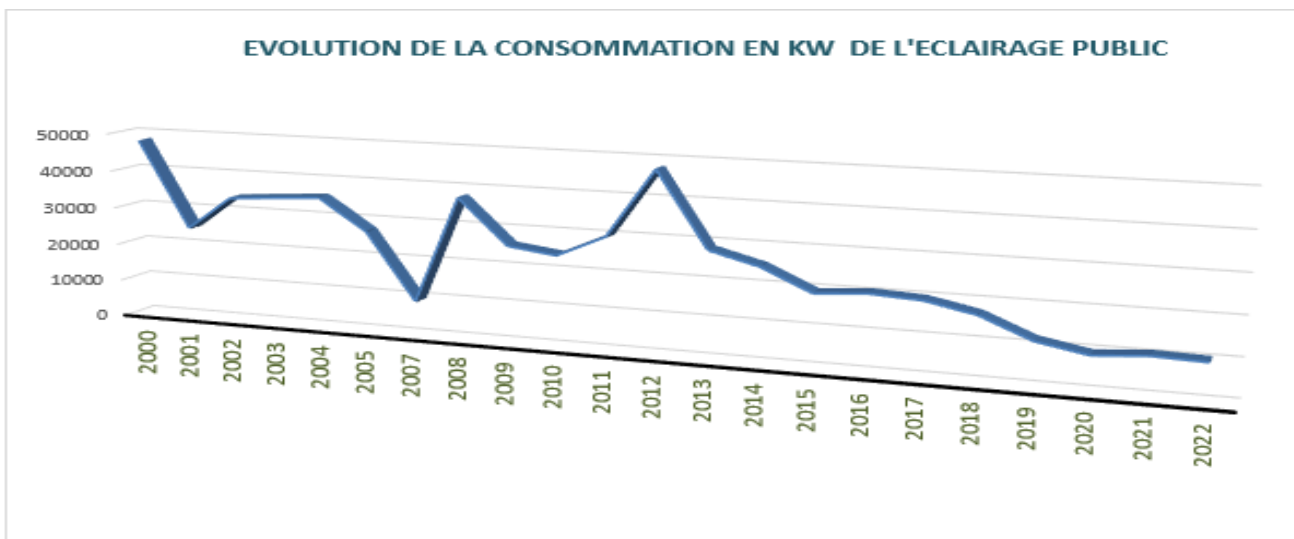
⇒ **L'éclairage public**

En ce qui concerne l'éclairage public les marges de manœuvre sont relativement faibles, un gros travail d'optimisation ayant été fait depuis 2015 lors de l'enfouissement des réseaux ce qui nous a permis d'être classé A+. Sur les 109 points lumineux que comptent la

commune, 68 sont des LED.

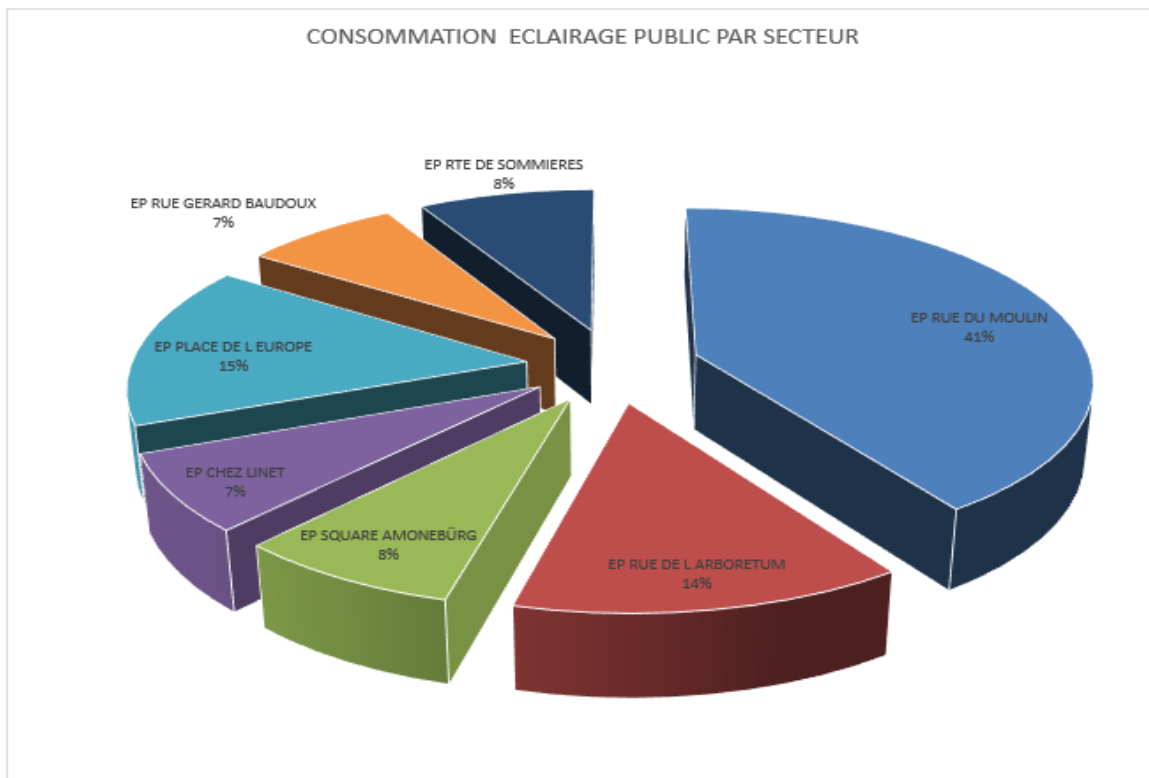
## Les finances de la commune

- Maitrise des charges à caractère général



Depuis 2001, la consommation électrique liée à l'éclairage public a été divisée par 3 tout en augmentant le nombre de points lumineux.

Cette diminution est la conséquence des mesures réalistes que nous avons prises comme le choix des LED mais aussi une meilleure gestion de l'éclairage que ce soit en temps de fonctionnement qu'en intensité lumineuse. Nous avons fait preuve d'anticipation et il va être difficile de diminuer notablement nos consommations. Toutefois, nous devons pouvoir optimiser certaines utilisations tout en assurant correctement les services attendus par les usagers.



- **Maitrise des charges à caractère général suite ...**

Comme on peut le constater sur le graphique précédent, le secteur de la rue du Moulin représente 41 % de la consommation électrique. Cela s'explique d'une part par le fait qu'englobant la rue du Moulin, Alfred Bouchard et Maisonnay, il comporte le plus de points lumineux et que, d'autre part, sa gestion de la durée de l'éclairage tient compte de la Rêverie et des salles communales. Toutefois cette gestion qui avait été affiné en 2018 va de nouveau être étudiée pour tenir compte des impératifs liés à la crise et à la nécessité de limiter les consommations.

Enfin il va se poser la question des illuminations de Noël : limitation en quantité, en durée ...?. La commission illumination va se pencher sur cette thématique.

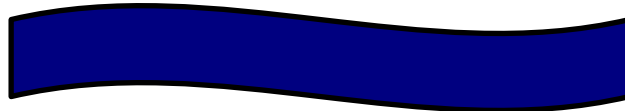
⇒ **Maitrises des autres charges à caractère général**

Pour les autres charges à caractère général, il va être difficile de faire des économies substantielles mais là aussi il conviendra de faire la chasse au gaspillage et ce sera aussi l'affaire de tous .

**Conclusion : les grands axes des mesures envisageables pour limiter le effets de la crise annoncée sont :**

1. Augmentation des recettes communales en évitant l'augmentation des impôts
2. Contrôle des charges salariales tout en assurant un service de qualité
3. Plan de réduction des charges énergétiques

**L'objectif à atteindre est une diminution des consommations de 5 à 10 %.**



**Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé et aidé la commune pour tous les différents travaux qui sont réalisés cette année (journée citoyenne, plantation miscanthus, etc...). Ces bénévoles contribuent largement depuis plusieurs années aux travaux d'empierrement des chemins communaux, et autres travaux pour lesquels la municipalité fait appel à eux.**

**Nous voulons juste leur dire : MERCI !**

## Plantation Miscanthus

### Qu'est-ce que le miscanthus ?

Le miscanthus giganteus est une plante écologique et économique notamment en terme de combustible ; il est aussi appelé « Or vert ». Il ressemble à la canne à sucre ou au roseau. Éléphant et gracieux, il plie mais ne rompt pas. Originellement, c'est une plante invasive : elle se propage par ses rhizomes. Il se plante une fois pour 20 à 25 ans. Sa densité est importante et intéressante : 12 000 à 15 000 pieds par hectare. Il grandit jusqu'à 3-4 mètres de hauteur et se récolte vers la mi-avril, quand il est sec. En tant que graminée, il ne sera jamais contre un bon arrosage, mais il résiste sans problème à la déshydratation et peut largement s'épanouir sur des sols caillouteux, argileux, sablonneux.

### Pourquoi avoir choisi de planter du miscanthus dans la commune?

Comme vous le savez la commune a été pionnière sur le mode de chauffage aux copeaux de bois et le miscanthus est un combustible très économique. La tige du miscanthus une fois broyée en copeaux peut alimenter des chaudières biomasse dites poly combustibles.

Le miscanthus va, à terme, permettre à la commune de faire des économies par rapport à toutes sortes de combustibles tels que le fioul et les plaquettes de bois.



## Journée citoyenne : faire ensemble pour mieux vivre ensemble

Après le succès de l'année passée, la municipalité a renouvelé l'opération de remise en état des chemins communaux et des travaux de petit entretien sous forme de journée citoyenne le vendredi 18 Mars 2022.

Cette nouvelle édition a été effectuée conjointement par la municipalité et les équipes de bénévoles, armées de pelles et de râteliers pour épandre les tonnes de cailloux sur des tronçons en souffrance. Le résultat est à la hauteur des espérances et, nul doute que les randonneurs et autres utilisateurs apprécieront. Cette action n'aurait pu avoir lieu sans l'implication généreuse de chasseurs, retraités, agriculteurs et autres citoyens venus prêter main forte pour entretenir nos chemins communaux. Pour récompenser les efforts fournis, un moment de convivialité a été prévu à la salle des Anciennes Halles suivi d'un repas.



## Pour notre cantine, cultivons nos légumes

Au sein de l'équipe municipale, nous songeons actuellement à créer un jardin municipal. Les légumes produits alimenteront la cantine scolaire. C'est une ambition de sensibiliser les écoliers à l'environnement et à manger sain et varié. L'idée est aussi de faire de ce potager un jardin pédagogique, avec la participation des enfants pour qu'ils viennent semer les légumes (radis, betteraves, salades, fèves, oignons, courgettes, tomates, haricots verts, aubergines...) et les récolter. La municipalité a pris l'initiative de planter des pommes de terre sur une parcelle communale.

Ces pommes de terre seront consommées à la cantine dès la rentrée prochaine.



## A l'école on vote aussi !



Le 23 mai dernier, les élèves de notre école ont découvert, pour la plupart, le déroulement des élections.

Les élèves de Maîtresse Lauréna et de Maîtresse Christelle, ainsi que leur institutrice respective, ont lu plusieurs livres et ont dû par le biais d'un vote, choisir leur préféré. Chaque classe a lu des livres différents. Les élections se sont déroulées « salle du conseil » à la maison des services de proximité, dans les mêmes conditions que pour les élections présidentielles.

Après quelques explications, fournies par Mr Le Maire, pour le déroulement

de ces élections, les enfants aidés de Mr Audoux et de quelques adjoints ont assurés les différents postes requis, à tour de rôle pour certains.

Un enfant à l'entrée de la salle vérifiait la carte d'électeur. Après avoir pris une enveloppe et un bulletin correspondant à chaque livre, l'électeur s'isole dans l'isoloir pour faire son choix. Puis il se présente à l'urne ou un autre enfant assure la validité du vote. Deux autres enfants sont préposés à la signature et au pointage de la carte d'électeur.



Puis sous la direction de Mr Audoux, a lieu ensuite le dépouillement des votes. Là aussi, les enfants ont assuré le comptage et l'ouverture des enveloppes, puis la lecture avec pointage des résultats en même temps. Chaque classe est venue séparément à la mairie.



Les enfants semblent avoir apprécié ce moment passé dans les locaux de la commune, pour les remercier un goûter leur a été offert par la suite.

## Exposition des élèves!

Le vendredi 3 juin 2022, tous les élèves de l'école ont suspendu leurs

productions sur le thème de l'arbre devant la mairie. Cette installation artistique éphémère aura permis de valoriser les productions des élèves, de créer un collectif et de créer du lien avec les familles, les habitants de Château-Garnier. Il y avait du monde et des échanges à la sortie des classes devant ces jolies productions ! Bravo les artistes!



## Fête de fin d'année

Le Jeudi 7 juillet dernier jour d'école pour tous les enfants de la commune.

Habituellement la fin d'année scolaire est marquée par la fête de l'école, cette année la fête de fin d'année telle que nous la faisons n'a pu être organisée. Le vendredi 01 juillet, l'école a organisé un spectacle de fin d'année et certains parents ont tenu à faire une buvette et vendre des sandwiches pour le bénéfice des enfants de l'école. La somme récoltée a été donnée à l'APE.

Au vu du nombre d'élèves dans notre commune, nous maintenons encore nos 3 classes l'année prochaine mais la menace de fermeture traîne toujours. La municipalité se bat et fera toujours le nécessaire pour maintenir notre école.

À la rentrée, nous aurons 51 élèves à l'école publique

- ⇒ Classe de TPS-PS-MS-GS / cycle 1 : 18 élèves  
Enseignante : Florence Pentecote / ATSEM : Sandrine Sauzé
- ⇒ Classe de CP-CE1-CE2 / cycle 2 : 19 élèves  
Enseignante : Lauréna Jubault
- ⇒ Classe de CM1-CM2 / cycle 3 : 14 élèves  
Enseignante : Lorène Costa

Il faut que nous nous mobilisions pour rendre notre école attractive afin de faire venir d'autres enfants et augmenter le nombre d'élèves si nous voulons conserver notre école.

La fin d'année, c'est aussi le moment où les élèves de CM2 éligibles à l'entrée en 6ème à la rentrée suivante sont récompensés de leur labeur. Pour marquer l'évènement, des cadeaux, des dictionnaires et une clé USB de 16 GO ont été offerts par la commune aux 4 élèves partant au collège.



### Commémoration du 8 mai

Après deux ans de restriction sanitaire, cette année le 8 mai, la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale s'est déroulée comme habituellement au monument aux morts avec du public et les enfants de l'école.



Après le traditionnel défilé depuis la Place de l'Eglise précédé par les portedrapeaux, et la sonnerie du Cessez-le-Feu, les enfants de l'école ont lu un texte de Paul Eluard, "Liberté", qui a été suivi par le message de l'UNC-AFN. Après la lecture par M. Le maire du message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès du ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, une gerbe a été déposée par les enfants au pied du monument aux morts. Puis la Sonnerie aux morts a retenti, suivie par une minute de silence et le chant "la Marseillaise" interprétée par la Chorale "le Routin d'Aiguail".

L' Hymne Européen a clôturé cette cérémonie officielle.

A l'invitation du maire, Le public a rejoint la salle des fêtes pour le traditionnel vin d'honneur. Ce moment de convivialité a été agrémenté par des chants de la chorale qui nous a montré que le confinement des années précédentes n'avait pas entamé leur talent.

La Municipalité tient a remercier les participants, et tout particulièrement les enfants, pour leur présence à ce moment essentiel de mémoire.



## La Foire de Château-Garnier

Le 30 avril dernier, le comité des fêtes a organisé sa première foire de Printemps. Cette manifestation s'est déroulée sous le soleil dans le centre bourg entre le square Amôneburg et la place de l'Europe. Une cinquantaine de commerçants ont répondu présents, réunissant des métiers de bouche, des commerces de confection et de linge de maison, des créateurs, des artisans ou encore de l'artisanat d'art.

Nous avons également, sous la houlette D'Angela Stephens, créé un coin anglais où nos amis britanniques, bien intégrés dans notre Sud Vienne, ont pu présenter leur travail.

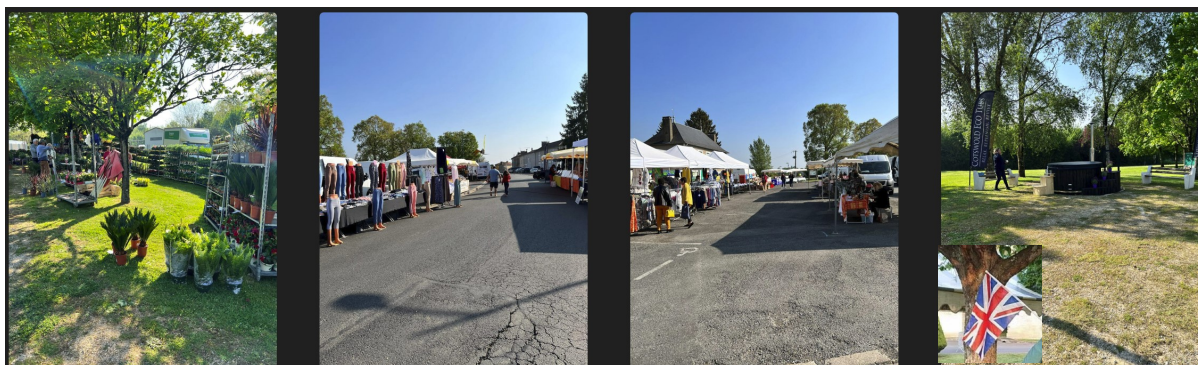
La fête a été animée par la chorale « le Routin d'Aiguail » qui nous a fait l'amitié de venir chanter au cours du repas.

Pour le repas servi dans la salle des anciennes Halles, nous avons fait appel à nos commerçants locaux. Ainsi, une centaine de personnes ont pu apprécier la choucroute préparée par Mr Lefrançois du restaurant « Le Castel », les tartes aux pommes de la boulangerie « le Manège des Pains » de Mr Senelier et le vin fourni par Mr Messenger.

Le comité des fêtes remercie également la municipalité et l'ensemble des associations et leurs bénévoles d'avoir participé au bon déroulement de cette foire que ce soit pour la logistique, la préparation ou l'animation.

Nous reconduirons cette manifestation l'année prochaine à la même date et préparons déjà notre fête des Associations du 25 septembre avec vide grenier, fête foraine et animation par les associations de la commune.

Par ailleurs, le comité des fêtes a investi, avec l'aide de la municipalité et une subvention du Crédit Agricole, dans un tivoli à destination des associations adhérentes au comité.



## Le plan d'eau : Fête du 14 juillet

Le 14 juillet à Château-Garnier, c'est la fête au plan d'eau suivi du feu d'artifice.

Cette journée festive a débuté par un rallye pédestre (avec énigmes) d'environ 10 km avec casse-croûte au départ et à mi-parcours.

**A MIDI :** 130 convives ont apprécié le MECHOUI (2 agnelles achetées à un producteur local)

**APRES-MIDI :** Animations : structures gonflables, bataille d'archers, modélisme naval (la Flottille de Morthemmer), pêche à la ligne, concours de fléchettes, jeux anciens, tir à la corde, lancer de sabot ... minigolf, tennis, tirage de la tombola

**EN SOIREE :** tirage de la tombola qui a fait de nombreux heureux et en repas « Jambon à la broche » qui a attiré environs 247 personnes

La soirée s'est terminée dans une ambiance très agréable et s'est clôturée par un très beau feu d'artifice



## Randonnées Gencéennes

Le 15 mai dernier nous avons eu le plaisir d'organiser à nouveau les randonnées gencéennes.

Ces deux années de COVID ont bloqué toute possibilité de se retrouver.

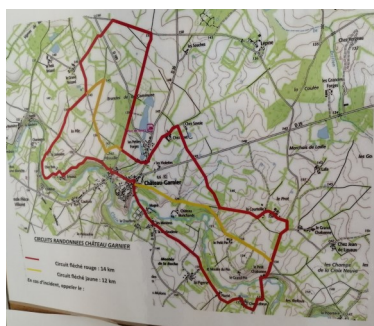
Les randonnées s'organisaient depuis plus de 10 ans dans les communes du Gencéen, la tradition a pu reprendre cette année.

Deux parcours ont été proposés aux marcheurs suivant leur motivation et leur sportivité.

Une halte casse-croûte à mi-parcours s'est déroulée au Plan d'Eau afin de reprendre un peu d'énergie, avant l'arrivée salle « Semailles au Vent » où le pot de l'amitié a été servi.

C'était une réussite avec les habitués de la marche, toujours très fervents.

Nous ne manquons pas de remercier tous les bénévoles qui ont participé à cette journée pour la mise en place et le bon déroulement de cette matinée.



70 participants ont arpenté nos chemins communaux et ainsi pu découvrir les atouts de Château Garnier.

## Animation jeux intergénérationnelle



## ANIMATION JEUX INTERGÉNÉRATIONNELLE CHATEAU-GARINER NOVEMBRE 2021

Le 20 novembre dernier, la salle des fêtes de Château-Garnier a accueilli la première animation jeux Intergénérationnelle de la ludothèque Mille Bulles.

En effet, à l'occasion de la semaine nationale de réduction des déchets, cette animation autour des jeux de l'enfance et un troc de jeux d'occasion ont été proposés sur la commune.



### Animation jeux intergénérationnels



Les jeux de nos anciens, les grands Classiques du jeu en famille et la transmission des objets étaient au centre de ce moment convivial qui a réuni plus d'une cinquantaine de personnes. Des habitants du bourg mais aussi des communes alentours ont pu profiter des différents espaces de jeux et d'un doux moment d'échanges autour de témoignages d'habitants recueillis en amont par les équipes du centre Social. Le don, la valeur sentimentale des objets a une importance pour tous, du plus petit au plus grand et c'est avec plaisir que les personnes présentes ont pu en faire la lecture.



La ludothèque du Centre Social Mille Bulles proposera d'autres animations intergénérationnelles sur le territoire gencéen en 2022 et vous accueille tout au long de l'année à la ludothèque à Gençay pour venir jouer en famille et entre amis gratuitement de 0 à 99 ans (26 ter rue de l'aumonerie - 05 49 53 47 12)

Merci à la commune de château-Garnier et ses habitants pour leur accueil et leur soutien.

## Le tour de l'Avenir

Pour la 58ème édition, le tour de l'avenir a traversé notre commune lors de la 3ème étape le dimanche 21 août 2022. Certains citoyens se sont portés volontaires pour jouer le rôle de signaleur lors de cette étape, nous les en remercions.

Cet événement était organisé par Alpes Vélo avec le soutien de la société ASO (Amaury Sport Organisation) et sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme,

L'épreuve est une copie conforme de son grand frère, le Tour de France : elle rassemble chaque année les meilleures nations du Cyclisme et est considérée comme l'épreuve par étapes de référence pour les jeunes coureurs de moins de 23 ans.

### Le parcours 2022

La 58ème édition intègre un **Grand-Départ de Vendée** puis une traversée de plusieurs régions Françaises : Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Les cols du massif Alpin constituent le final d'un parcours équilibré composé d'étapes de plaine, moyenne et haute montagne.

Prélude - Jeudi 18 Août  
**LA ROCHE-SUR-YON**

1ère étape - Vendredi 19 Août  
**LA ROCHE-SUR-YON**  
Agglomération

2ème étape - Samedi 20 Août  
**BENET > CIVRAY**

3ème étape - Dimanche 21 Août  
**CIVRAY > LA TRIMOUILLE**  
CC Vienne-et-Gartempe

4ème étape - Lundi 22 Août  
**SAINTE-SÉVÈRE-SUR-INDRE**  
> **CHAILLAC**  
Département de l'Indre

5ème étape CLM par équipe  
Mardi 23 Août  
**GUEUGNON > SAINT-VALLIER**

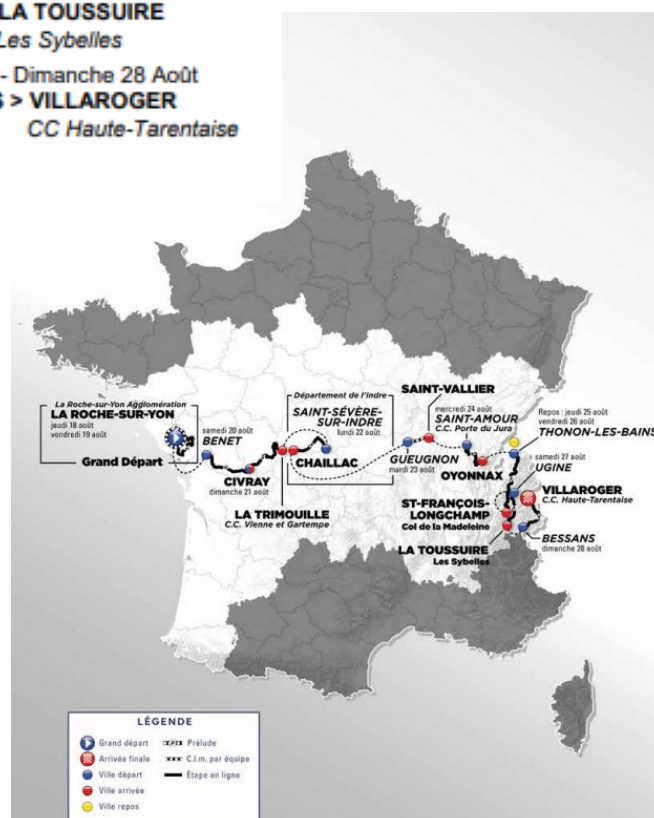
6ème étape - Mercredi 24 Août  
**SAINT-AMOUR > OYONNAX**  
CC Porte du Jura

Journée de repos - Jeudi 25 Août  
**THONON-LES-BAINS**

7ème étape - Vendredi 26 Août  
**THONON-LES-BAINS**  
> **SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
Col de la Madeleine

8ème étape - Samedi 27 Août  
**UGINE > LA TOUSSUIRE**  
Les Sybelles

9ème étape - Dimanche 28 Août  
**BESSANS > VILLAROGER**  
CC Haute-Tarentaise



# The Queen's Platinum Jubilee 2022

This year, her Majesty the Queen becomes the first British Monarch to celebrate a Platinum Jubilee after 70 years of service.

At the beginning of June, a celebration of this historic event took place at The Castel. Twenty-five local English residents joined in the party. They were welcomed by Veronique and Dominique with apéros followed by a magnificent meal. For the weekend the restaurant was decked out with Union Jack flags, a picture of the Queen and of course French flags too.

Cette année, Sa Majesté la Reine devient le premier monarque britannique à célébrer un jubilé de platine après 70 ans de service.

Début juin, une célébration de cet événement historique a eu lieu au Castel. Vingt-cinq résidents anglais locaux se sont joints à la fête. Ils ont été accueillis par Véronique et Dominique avec des apéros suivis d'un magnifique repas. Pour le week-end, le restaurant a été décoré de drapeaux de l'Union Jack, d'une photo de la reine et bien sûr de drapeaux Français.



## Christelle Coiffure

L'entreprise Christelle Coiffure installée depuis Janvier 1997 sur la commune est dirigée par BETIN Christelle.

Elle vous accueille les mercredi, jeudi et samedi 6 Château-Garnier.

Le mardi est réservé pour le domicile.

La journée du vendredi, dans son 2<sup>ème</sup> salon situé à Sommières du Clain.

Services proposés:

- Coiffure Homme, Femme et enfants.
- Soins esthétique et maquillage



Christelle remercie sa clientèle pour leur confiance durant toutes ces années.



## Lalie Coiffure

Titulaire d'un CAP et d'un BP coiffure, j'ai eu l'occasion de travailler 5 ans dans un salon à La Rochelle, ce qui m'a permis de rencontrer et de servir tout type de clientèle et de développer l'ensemble de mes compétences. Désormais, j'ai souhaité m'installer pour exercer mon métier en "coiffure à domicile".

En choisissant la coiffure à domicile, mon but est de vous offrir mes services par un contact simple et chaleureux dans un milieu familial. Ce moment privilégié doit vous apporter un suivi personnalisé différent de celui du salon.

Mes prestations vont de la coupe femme à la coupe homme jusqu'à la coupe enfant. Bien entendu je vous propose aussi des couleurs, balayage, coiffure marié, brushing comme un entretiens barbe. Toutes mes offres sont susceptibles de vous plaire.

Je suis joignable du lundi au vendredi pour toute prise de rendez-vous au 06.21.64.19.67.



ARTISANS, COMMERCANTS ET SERVICES A CHÂTEAU-GARNIER			
Entreprise	Activité	Gérant	Téléphone
Auberge Le Castel	Bar - Restaurant - Traiteur - Hébergement	M.Mme Le François	05 49 87 39 21 06 74 67 20 62
ACHE	Maçonnerie générale, Gros œuvre de bâtiments	HAMZIC Elvis	07 86 12 08 42 09 75 52 27 18
Cabinet de soins infirmiers	Infirmières (Cabinet secondaire)	LASNIER-LOUCAS-ROUBINEAU- FRANCOIS	05 49 59 52 14
Cabinet médical secondaire	Médecin (Cabinet secondaire)	Dr Rouet Nailani Marion	05 49 87 70 04
Carrière Iribarren Etablissement secondaire	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argile et de kaolin	Iribarren Jean-François	<a href="tel:0549595331">05 49 59 53 31</a>
Christelle Coiffure	Salon de coiffure	BETIN Christelle	05 49 87 74 16
LALIE Coiffure	Coiffeuse à Domicile	Lallie	06 21 64 19 67
EHPAD LA REVERIE	Maison de retraite	MOINEAU Samuel	05 49 87 88 81
EURL BIGOT Jean-Marc	Garage automobile ; Entretien et réparation de véhicules	BIGOT Jean-Marc	05 49 87 87 13
EURL UTILIA	Entretien espaces verts, services à la personne	DUPART Nicolas	05 16 52 77 73 06 61 54 15 75
GUILLARD-SIEPER Claire	Masseur kinésithérapeute	GUILLARD-SIEPER Claire	05 49 87 02 12
LA TOUCHE ET PLUME	Formation en informatique, secrétariat, conception de logos ...	HUREAU Marie	07 62 86 64 76
LE MANEGES DES PAINS	Multiservices dépôt de pain (établissement secondaire)	SENELIER Sébastien	05 49 87 83 20 05 49 87 80 87
LEGRU Christian	Plomberie, chauffage, couverture	LEGRU Christian	05 49 87 08 47 06 73 08 05 22
Mabille Formations	Formation en informatique	MABILLE Bruno	06 31 46 56 66
MAGNAN Arnaud	Travaux agricoles	MAGNAN Arnaud	05 49 87 84 25
MOINEAUD Père et Fils	Menuiserie	MOINEAUD Christophe	05 49 87 84 49 06 76 30 36 81
MCCM86	Multiservices	CHALAS Catherine / MESRINE Michael	07 86 17 89 35
MTS	Menuiserie, multiservices	GABORIT Xavier	06 88 64 97 90
PEINTURE CLAUDE	Peinture, rénovation, nettoyage façades...	SALLE Claude	06 95 32 48 86
RICOLLEAU Etienne	Maçonnerie, menuiserie, démolition, cloisons sèches	RICOLLEAU Etienne	06 78 20 28 05
SARL CHARPENTIER	Quincaillerie, corderie (Ambulant)	CHARPENTIER Marc	05 49 87 80 10
Tapissier décorateur STEPHENS Angela	Tapissier décorateur-Tissus ameublement	STEPHENS Angela	05 49 87 09 40 06 47 54 20 58
Urgences informatiques	Assistance informatique, vente matériel reconditionné...	DOUTEAU Gilles	07 55 64 68 70
Créations de coco et pleins d'idées	Création bijoux	DOUTEAU Corine	06 75 58 92 31
Créateur de Curiosité	Création bijoux	Bastien Rolland	
Makraphoenix	Création bijoux	Carine Alloncle Germanaud	
VET'SANTE	Clinique vétérinaire	Drs Marouteix-Babeau- Prudhomme-Givois-Auzanneau	05 49 87 80 23
HorizonDécor	Créateur d'illusion visuelle	GAILLARD Brino	06 60 13 80 51
Gaborit Delphine	Aide spécialisée à domicile	GABORIT Delphine	06 86 82 18 75
NATHUROPATHIE Hygiène de vie	Conseils et ateliers en hygiène de vie	RAIMBERT Loetitia	06 82 23 64 73
COLVIN Steven et Susan	Chambre d'hôtes	COLVIN Steven et Susan	06 08 99 30 46
JS Proprete	L'entretien et le nettoyage	MOREAU Julie DUPART Solène	06 74 13 81 44 06 34 24 00 26



## ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU-GARNIER

CIVILITE	NOM	ASSOCIATION	FONCTION	ADRESSE	CODE	VILLE	TELEPHONE	PORTABLE	EMAIL
M	FOUSSIER François	A.C.C.A	PRESIDENT	Le petit Brizard	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 96 87		<a href="mailto:francois.foussier@orange.fr">francois.foussier@orange.fr</a>
M	RESSEGAND Jean-Marie	A.F.N	PRESIDENT	2, Chez Pèlerin	86350	CHÂTEAU-GARNIER	06 71 19 06 61		<a href="mailto:jm.ressegand@gmail.com">jm.ressegand@gmail.com</a>
Mme	ALASTRA Marie-Thérèse	CLUB DE L'AMITIE	PRESIDENTES	6, rue des Ruettes	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 81 15		<a href="mailto:marie-therese.alastra@orange.fr">marie-therese.alastra@orange.fr</a>
Mme	BOIREAU Nicole			21, rue de l'Arboretum	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 86 22		
M	DELOUET Fernand	CHORALE	PRESIDENT		86400	Ouvray	06 87 85 40 80		
M	MOINEAUD Jean Jacques	CLIQUE L'ESPERANCE	PRESIDENT	11 Impasse des Passeroses	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 86 26		<a href="mailto:marylene.rouet@orange.fr">marylene.rouet@orange.fr</a>
M	MESMIN Jean Paul	COMITE DE JUMENTAGE	PRESIDENT	15 bis Rue des Tournoquets	86380	CHABOURNAY	05 49 42 67 79	06 80 60 11 32	<a href="mailto:jp.mesmin@orange.fr">jp.mesmin@orange.fr</a>
Mme	NALANI Marion	COMITE DES FETES	PRESIDENTE	40 Route de Sommières	86350	CHATEAU-GARNIER	09 63 55 12 54		<a href="mailto:rouet.marion@gmail.com">rouet.marion@gmail.com</a>
M	HUVELIN Damien		CO PRESIDENT	Chez lebrun	86350	CHATEAU-GARNIER		07 86 94 50 25	<a href="mailto:f.vetault@orange.fr">f.vetault@orange.fr</a>
Mme	CHASSAGNE Marie-Claude	AMICALE DES ANCIENS CYCLOS ET RANDONNEURS CASTEL GARNIEROIS	TRESORIER	1 rue de Chez Pibouille	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 87 57		<a href="mailto:domben@orange.fr">domben@orange.fr</a>
M	De CRESSAC Henri	BIEN ETRE	PRESIDENT	l'Épine	86350	CHÂTEAU-GARNIER	09 80 69 40 89		<a href="mailto:cressac@bd.com">cressac@bd.com</a>
M	MESMIN Jean Paul	AG FOOT SUD 86	PRESIDENT	4 chez Jean de Javaux	86350	CHÂTEAU-GARNIER	05 49 42 67 79		<a href="mailto:jp.mesmin@orange.fr">jp.mesmin@orange.fr</a>
M	THOMAS Florian	FOYER DES JEUNES	PRESIDENT	26 route de Sommières	86350	CHATEAU-GARNIER		06 19 35 24 91	<a href="mailto:floriant@outlook.com">floriant@outlook.com</a>
M	MESMIN Jean Paul	ETEUREBEUL	PRESIDENT	15 bis Rue des Tournoquets	86380	CHABOURNAY	05 49 42 67 79	06 80 60 11 32	<a href="mailto:jp.mesmin@orange.fr">jp.mesmin@orange.fr</a>
Mme	PICAUD Justine	APE	PRESIDENTE	4 Chambaron	80160	LA FERRIERE-AIROUX		06 32 05 31 12	<a href="mailto:justinedouvet@yahoo.fr">justinedouvet@yahoo.fr</a>
M	LUCCOUAUD Régis	PECHE	PRESIDENT	7, Rue des Etangs	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 91 56		<a href="mailto:lucouaudregis@orange.fr">lucouaudregis@orange.fr</a>
M	ROUET Michel	PLAN D'EAU	PRESIDENT	3 rue de l'ancienne Poste	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 87 44		<a href="mailto:marylene.rouet@orange.fr">marylene.rouet@orange.fr</a>
M	RESSEGAND Jean-Christophe	SECTEUR PASTORAL	DELEGUE	8 Chez Pèlerin	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 29 57		<a href="mailto:Jch.ressegand@gmail.com">Jch.ressegand@gmail.com</a>
M	DEVERGE Christian	TAROT	PRESIDENT	7 La Merlauderie	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 88 28		<a href="mailto:kikiverve@orange.fr">kikiverve@orange.fr</a>
M	POULAIN Daniel	GOLF	PRESIDENT	Lieu dit Le Rocher	86160	MAGNE		06 44 29 32 52	<a href="mailto:danielpoulin@orange.fr">danielpoulin@orange.fr</a>
M	HEBRAS Gérard		CO PRESIDENT	1 Le Petit Chabanne	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 74 64		<a href="mailto:hebras.gerard@yahoo.fr">hebras.gerard@yahoo.fr</a>
M	HEBRAS Gérard	TENNIS-CLUB	PRESIDENT	1 Le Petit Chabanne	86350	CHATEAU-GARNIER	05 49 87 74 64		<a href="mailto:hebras.gerard@yahoo.fr">hebras.gerard@yahoo.fr</a>
Mme	BLANC Delphine	THEATRE	PRESIDENTE	8 rue du Bas Bourg	86350	CHATEAU-GARNIER	05 17 34 13 87		<a href="mailto:dpiste@gmail.com">dpiste@gmail.com</a>

## 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2022

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Samedi 20 : Escale en scène	Vendredi 9 : Belote Club Amitié	Samedi 16 : Fermeture Plan d'Eau		Samedi 5 : Marché de Noël (école)
	Vendredi 9 : AGO Tarot	Dimanche 30 : Loto pêche		
	Dimanche 25 : Foire de Château-Garnier : Fête des Associations			

**Directeur de rédaction :**

- François AUDOUX

**Responsable de rédaction:**

- Ambdilhadi NAILANI

**Membres du comité rédaction :**

- Angela STEPHENS
- Carine DEGORCE
- Chantal MARSAULT
- Claudine CHEVAIS
- Eliane BARREAU
- Isabelle AUDOUX
- Marion PETIT
- Tiphaine CHAUVÉAU

**Impression**

Imprimerie Raveau Couhé  
86700 Valence-en-Poitou